

Blanquer supprime encore 1800 postes et dégrade de nouveau les conditions de travail

Le ministère a indiqué son projet de répartition des postes entre académies le 16 décembre. Dans le premier degré, le projet prévoit quelques maigres créations de postes dans un certain nombre d'académies.

Toutefois, ces créations sont manifestement insuffisantes pour compenser les dédoublements et baisser les effectifs, et indiquent que le ministère se refuse à augmenter significativement la quotité de décharge pour les directions d'écoles.

Suppression de postes, et heures supplémentaires

Dans le second degré, le ministère prépare directement la suppression de 1800 postes. Il annonce vouloir compenser ces suppressions de postes par 1847 équivalents temps-plein en heures supplémentaires. Ce tour de passe-passe n'a pour vocation que de réaliser des économies, car les heures supplémentaires

permettent au ministère de verser des cotisations bien

inférieures. Depuis la rentrée 2018, le ministre aura donc supprimé plus de 5 000 postes dans le second degré, alors que sur la même période plus de 100 000 élèves entraînent dans en collèges/lycées.

Pour les personnels, ces suppressions de poste vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions de travail. Le ministre cherche à imposer ainsi une augmentation généralisée de leur temps de service. Cela signifie aussi qu'il y aura immanquablement moins d'adultes dans les établissements. Cette baisse du taux d'encadrement conduira à une hausse des effectifs par classe, avec toutes les conséquences négatives qu'elles entraînent pour les élèves. Cela signifie aussi moins d'adultes pour réguler les tensions qui surviennent dans les établissements.

S'opposer !

Alors que la situation sanitaire justifie des recrutements massifs, le ministre Blanquer choisit d'accroître encore la pression qui pèse sur les enseignant-e-s. SUD éducation appelle d'ores et déjà les personnels à se réunir en Assemblée générale et en heure d'informations syndicales pour s'opposer à ces suppressions de postes massives.

Pour les étrennes, offrez une adhésion à SUD éduc !



Bulletin d'adhésion
2020 - 2021
2, rue amiral Nielly
29200 BREST



Nom : Prénom :
 Actif(ve) Retraité(e) (cotisation divisée par 2)
 Temps complet Temps partiel

Quotité :
 Corps et grade précis (ex : PE, Instit., PLP, contractuel-le, certifié-e, stagiaire, COPsy, PSYEN, ASEn, Administratif...) bien indiquer la classe (Normale, Hors Classe ou Exceptionnelle)

Adresse personnelle :

Tél. :
 Adresse de l'établissement :

Montant de la cotisation annuelle selon votre salaire : (cocher ci-contre)

Mode de paiement : chèque à l'ordre de Sud Education 29
 prélèvement automatique mensuel

Je souhaite recevoir des informations régulièrement par mail

Mon mail :@.....

J'accepte d'être le/la correspondant/e de SUD éducation 29 dans mon établissement (pour les collèges ou lycées)

SUD éducation 29 pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. Je demande à SUD éducation 29 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD éducation 29.

Date : Signature :

Salaire net mensuel + Prélèvement à la source	Cotisation annuelle
- de 600 €	6,00 €
+ de 600 €	15,00 €
+ de 750 €	27,00 €
+ de 900 €	45,00 €
+ de 1000 €	54,00 €
+ de 1100 €	64,00 €
+ de 1200 €	75,00 €
+ de 1300 €	88,50 €
+ de 1400 €	102,00 €
+ de 1500 €	117,00 €
+ de 1600 €	135,00 €
+ de 1700 €	153,00 €
+ de 1800 €	174,00 €
+ de 1900 €	192,00 €
+ de 2000 €	210,00 €
+ de 2100 €	230,00 €
+ de 2200 €	251,00 €
+ de 2300 €	272,00 €
+ de 2400 €	293,00 €
+ de 2500 €	315,00 €
+ de 2600 €	340,00 €
+ de 2700 €	364,00 €
+ de 2800 €	390,00 €
+ de 2900 €	416,00 €
+ de 3000 €	443,00 €
+ de 3100 €	472,00 €
+ de 3200 €	500,00 €
+ de 3300 €	530,00 €
+ de 3400 €	561,00 €
+ de 3500 €	593,00 €

Si vous optez LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE en 10 fois, contactez le syndicat

Dispensé de timbrage Brest CTC Déposé le 30/12/2020

SUD éducation 29 2, rue Amiral Nielly 29200 Brest

P PRESSE DISTRIBUÉE LA POSTE

Union Syndicale Solidaires

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 33 Av de la Libération ☎ 02 98 53 04 16
 ✉ 29@sudeducation.org site http://sudeducation29.infini.fr

2020 : Retraites, réformes Blanquer, violences policières ! 2021 : violences policières, retraites mais... bonne année quand même !



Les bonnes résolutions de Jean-Michel Blanquer

- 1) Je titulariserai tous les non-titulaires, sans condition de concours ni de nationalité.
- 2) Je revaloriserai les salaires de l'ensemble des personnels, sans me contenter d'une prime à l'équipement informatique ou d'une mesure ne concernant que les jeunes profs.
- 3) Je renoncerai à la LPR, je m'inscrirai à des cours de sciences sociales à l'université, et j'arrêterai de traiter les sociologues d'islamogauchistes dans les médias.
- 4) Je créerai un corps de personnels titulaires AESH à salaire décent pour garantir la bonne scolarisation des élèves en situation de handicap.
- 5) Je limiterai le nombre d'élèves à 20 dans toutes les classes, en recrutant massivement des enseignant-e-s dans toutes les académies.
- 6) J'arrêterai d'expliquer aux jeunes-femmes qu'elles doivent s'habiller de "façon républicaine".
- 7) J'abrogerai la réforme du bac au nom de l'équité entre les élèves.
- 8) Quand je financerai un syndicat lycéen pour porter ma réforme, je lui expliquerai avant comment maquiller ses comptes.
- 9) Je laisserai tomber la pseudo consultation du Grenelle, emballage fumeux de ma comm' personnelle au service de la casse du statut des enseignant-e-s
- 10) Si j'échoue, comme en 2020, à toutes les résolutions ci-dessus, je présenterai ma démission pour incurie et incompétence.



Hygiène, sécurité et conditions de travail

Des CHS-CT pour défendre les salarié.e.s : un outil en danger !

Créés en 1982 par les lois Auroux du nom du ministre du travail de l'époque, les CHSCT ont contribué à la protection des travailleurs/euses et à la prise au sérieux des conditions de travail. En étant dotés d'une personnalité civile, ils ont pu contrôler le respect des prescriptions légales.

Ils sont devenus des acteurs centraux dans la prévention des risques professionnels en rappelant aux employeurs que c'est une obligation de résultats qui les attend et que la santé des salariés fixe une limite à leur pouvoir.

Un baromètre social

Après avoir dilué en 2017 les CHSCT du privé dans des «Comités Sociaux Economiques» (CSE), en subordonnant l'humain au profit et à la performance, le pouvoir s'apprête à fusionner les CHSCT et les instances représentatives des personnels de la fonction publique en une instance unique qui serait le «Comité social d'administration».

Nous avons eu raison d'appeler alors à la mobilisation aux côtés des salariés du privé. Comme avec les CSE, on va créer une nouvelle instance éloignée des personnels et du terrain. Intervenir sur les conditions de travail s'annonce comme une mission impossible avec l'éloignement systémique des représentant.e.s des personnels d'avec leurs collègues.

En supprimant les CHSCT, on casse la possibilité pour les représentant.e.s du personnel de faire connaître et reconnaître tout ce que font les salarié.e.s au quotidien pour assurer leurs fonctions en dépit des organisations régnantes et aux dépens de leur santé morale et physique. Le droit à ne pas prendre des doses anormales de polluants, le droit au respect, c'est le devoir de défendre en acte et renforcer les CHSCT. C'est le devoir de rappeler que le lieu du travail, c'est le lieu des hommes et des femmes, des enseignant.e.s et des élèves, des agent.e.s de la Région, de la vie humaine. Une école, un lycée, c'est un monde et ce n'est pas des murs ni des machines où l'être humain serait

juste un supplément d'âme dans un mammoth de productivité.

Casser le thermomètre ?

Casser un thermomètre n'a jamais diminué la fièvre. On préfère masquer ce qui devrait être révélé au grand jour, pendant que nous subissons des situations de stress croissantes. Les fiches RSST ou RDGI, les témoignages que nous recueillons révèlent des formes de stress récurrentes dues à l'accumulation d'injonctions additionnées à des moyens insuffisants, dues à la désinvolture dont font parfois preuve les hiérarchies des établissements pendant le confinement.

Le problème de l'exposition au radon n'est toujours pas



pris à bras le corps au lycée Brizeux à Quimper malgré les obligations réglementaires: aucune mention des limitations des temps de présence pour les agent.e.s ne figure où que ce soit dans les locaux malgré le niveau des doses efficaces, aucun zonage radon n'est en place où que ce soit, nous ne connaissons pas le nom de la personne compétente en radioprotection que nous appelons de nos vœux.

La raison d'être du CHSCT est dans le fait que nous puissions maintenant interpellier la hiérarchie au nom des personnels pour qu'elle puisse envisager enfin ces dispositions qui sont réglementaires depuis de nombreuses années.

Le tabou autour du radon, à l'image de l'amiante

En particulier nous exigeons un questionnaire de santé complet et transparent sur la méthode. Un questionnaire de santé crédible ne doit pas entretenir le flou sur les niveaux estimés pour les zones homogènes, et sur les méthodes de calcul employées. Il doit informer chaque agent.e sur les valeurs réelles en becquerels reçues dans la durée, il doit communiquer la méthode prise pour convertir les niveaux de becquerels en mSv et rassurer sur le fait qu'il est en phase avec les préconisations de la CIPR (Commission internationale de protection radiologique), il doit prendre en compte l'historique de la situation pour chaque agent.e en remontant au nombre d'années sur place au lieu de se limiter à l'année en cours. N'oublions pas que certaines collègues ont connu des grossesses, ou que la moyenne d'âge du personnel conjuguée à la configuration en dénivelé des lieux accroît le débit respiratoire. Nous ne validons pas en l'état ce questionnaire santé-radon.

Il aura fallu notre insistance au sein des CHS-CT Education Nationale et Région pour que le problème radon sorte de la confidentialité, à l'image de l'amiante il y a quelques décennies.

Plus que jamais, nous sommes inquiet.e.s de la tournure institutionnelle que prend l'Education Nationale qui abandonne ses agent.e.s au moment où l'exercice de leurs missions devient chaque jour plus difficile.

Régis Thomas et Yannick Lesné, élus SUD au CHS-CT 29

École optionnelle avant les vacances La désinvolture du gouvernement

Et vous, combien d'élèves avez-vous accueilli-e-s dans vos classes les deux jours avant les vacances ? Afin de laisser aux familles la possibilité de s'auto-confiner avant les fêtes, Castex annonçait que l'école devenait facultative pour deux pleines journées. Nous, personnels de l'Éducation nationale, l'apprenions une fois de plus par la presse, signe supplémentaire du mépris que nous témoignent nos gouvernant.e-s.

Un virus au calendrier bien précis

Ces annonces auront heureusement permis d'en apprendre plus sur les mécanismes de contamination en milieu scolaire. Les écoles, collèges et lycées ne sont donc pas des foyers de contamination, sauf les troisièmes jeudis et vendredis de décembre ! Le discours de l'exécutif s'est embourbé dans ses propres contradictions pendant que les personnels mettaient tout en œuvre pour garantir, autant qu'ils le pouvaient, la sécurité de leurs élèves.

Le mépris du travail des personnels éducatifs

Au-delà de leur voie de communication, ces mesures témoignaient aussi d'un mépris pour le travail des personnels, pour qui le travail de préparation se pense au jour près, et jusqu'à la fin de la période. En renonçant une nouvelle fois au caractère obligatoire de l'école, l'exécutif mettait particulièrement en difficulté les enseignant.e.s qui, non content.e-s de courir après des programmes n'ayant honteusement pas été allégés, comptaient sur ces deux journées. Le fait que ces mesures aient été annoncées si tard fut un camouflet de plus.

Dé-responsabilisation, décredibilisation

L'autre côté pervers de ces annonces, c'est qu'elles permettaient à l'exécutif de se dé-responsabiliser par avance des contaminations qui seraient immanquablement observées après les fêtes. « Les grands-parents sont malades ? Vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même ! Vous n'aviez qu'à garder vos enfants à la maison. »

Au fil de ses annonces paradoxales, l'exécutif se décredibilise, mais décredibilise du même coup l'ensemble de l'Éducation nationale et le travail de personnels déjà bien fatigués. Les injonctions contradictoires et les incohérences des discours officiels teintés de mépris n'alimentent que la colère et l'incompréhension. Si l'école est bien un lieu de contamination, des solutions existent pour limiter les risques sans sacrifier l'enseignement obligatoire et le travail des enseignant.e.s !

Pour un plan d'urgence pour l'éducation

SUD Éducation revendique un plan d'urgence pour l'éducation, à même de garantir les meilleures conditions de travail possible pour les personnels, dans des conditions sanitaires acceptables. Il doit notamment comprendre des recrutements massifs de personnels, la titularisation de l'ensemble des non-titulaires sans condition de concours ni de nationalité et un plan d'investissement massif dans la construction et la rénovation du bâti scolaire pour pouvoir accueillir les élèves avec davantage d'espace.

Nouvelles modalités du bac 2021

La question du Grand Oral

Le Grand Oral est une épreuve de prise de parole en public, s'appuyant sur les connaissances du candidat dans sa spécialité, pour créer une argumentation et montrer en quoi elles sont essentielles pour son projet de poursuite d'études, et même son projet professionnel.

Cette épreuve est censée entrer en vigueur dans le nouveau Bac général cette année 2021. Une fois n'est pas coutume, SUD éducation se fait le relai de la prose du syndicat de "nos" inspecteurs, le SIA.

Les IA IPR observent, analysent et proposent

"Au sujet du Grand Oral, nous faisons aussi le constat, à l'occasion de nos inspections, d'une grande hétérogénéité de situations.

Si quelques établissements ou quelques professeurs ont déjà engagé, avec les élèves, un travail, plus ou moins développé autour du Grand Oral, nous constatons lors de nos visites de classes que de très nombreux professeurs d'enseignements de spécialité tendent à remettre au mois de mars (pour « après les épreuves de spécialité ») le travail sur le Grand Oral.

Nous constatons aussi que beaucoup d'enseignants ont par ailleurs encore une vision très approximative des attentes spécifiques de l'épreuve, voire de sa nature même. Nous observons que des formations au sujet du Grand Oral sont actuellement en cours, dans beaucoup d'académies, notamment sous forme

de Webinaires, mais nous doutons du fait qu'il soit pertinent de former les professeurs en décembre pour une épreuve que leurs élèves sont censés passer en juin.

"Un cadrage national largement insuffisant"

Plus largement, il nous semble que le cadrage national autour de cette épreuve est encore insuffisant et qu'il devrait être plus clairement précisé. En l'absence d'éclaircissements nationaux, nous observons le fait que, selon les disciplines ou les académies, les interprétations peuvent diverger au sujet des attendus de l'épreuve, non seulement en ce qui concerne le barémage



de ses différentes parties mais concerne son esprit (s'agit-il, fondamentalement, d'une simple épreuve d'art oratoire, ou s'agit-il d'autre chose ?).

En vertu de ce constat, le SIA s'associe à la demande d'une année blanche pour le Grand Oral. Un report d'une année permettrait de préciser plus clairement les attendus de l'épreuve et, pour les professeurs, de s'approprier ses attendus et de les travailler avec leurs élèves dès le début de l'année prochaine (et non simplement entre mars et mai, sur des bases incertaines)."